



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605963-20240411-20240401-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> <b>21 mars 2024</b>	<b>NOMBRE DES CONSEILLERS</b>	
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> -	<b>EN EXERCICE</b>	<b>09</b>
	<b>PRESENTS</b>	<b>06</b>
	<b>VOTANTS</b>	<b>06</b>

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à quatorze heures,  
La Commission Administrative du C.C.A.S. légalement convoquée, s'est réunie à la mairie,  
sous la présidence de Monsieur BUSSON Patrick, président.

**Etaient Présents :** M. BUSSON, M. BREHIER  
Mmes BOQUET, CONFAIS, CANNOT, TENENBAUM

**Absentes excusées :** Mmes FRASSY, LANGLOIS, MARTIN

**Secrétaire de séance :** **Mme TENENBAUM**

**Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – ANNEE 2023 –**  
Dressé par Monsieur Jérôme HAMEL, Trésorier Municipal

**La Commission Administrative,**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2023** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2022**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant **LA BONNE GESTION DE Monsieur Jérôme HAMEL, Trésorier municipal,**

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;**
- ~~Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger :~~

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Certifié conforme au registre  
des délibérations**

**Le Président**

  
**Patrick BUSSON**



## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

14000 - CCAS ST-LAURENT-DE-BREVEDEMENT

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif CCAS ST-LAURENT-DE- BREVEDEMENT	625,77 3 978,61 4 604,38		2 117,00 2 117,00 2 117,00		625,77 6 095,61 6 721,38 6 721,38
Investissement Fonctionnement					
<b>Sous-Total</b>	<b>4 604,38</b>		<b>2 117,00</b>		<b>6 721,38</b>
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>	<b>4 604,38</b>		<b>2 117,00</b>		<b>6 721,38</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>					

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605963-20240411-20240401-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

## Résultats budgétaires de l'exercice

14000 - CCAS ST-LAURENT-DE-BREVEDEIN

Exercice 202

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	625,00	6 978,00	7 603,00
Titres de recette émis (b)		3 958,00	3 958,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		3 958,00	3 958,00
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	625,00	6 978,00	7 603,00
Mandats émis (f)		1 841,00	1 841,00
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		1 841,00	1 841,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		2 117,00	2 117,00
(h - d) Déficit			



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605963-20240411-20240402-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> <b>21 mars 2024</b>	<b>NOMBRE DES CONSEILLERS</b>	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b> -	<b>EN EXERCICE</b>	<b>09</b>
	<b>PRESENTS</b>	<b>05</b>
	<b>VOTANTS</b>	<b>05</b>

L’an deux mil vingt-quatre, le onze avril à quatorze heures,  
La Commission Administrative du C.C.A.S. légalement convoquée, s’est réunie à la mairie,  
sous la présidence de Monsieur BUSSON Patrick, président.

**Etaient Présents :** M. BREHIER  
Mmes BOQUET, CONFAIS, CANNOT, TENENBAUM

**Absentes excusées :** Mmes FRASSY, LANGLOIS, MARTIN

**Secrétaire de séance :** **Mme TENENBAUM**

**Objet : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF – Année 2023**

La **COMMISSION ADMINISTRATIVE**,

Après avoir entendu le rapport de Madame BOQUET Agnès, membre du C.C.A.S. ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121- 14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d’un président autre que le maire ou le président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l’adoption du compte de gestion et du compte administratif,

Considérant que Patrick BUSSON, président, s’est retiré pour laisser la présidence à Madame BOQUET Agnès, doyenne de la commission pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l’exercice 2023 dressé par l’ordonnateur, après s’être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l’exercice considéré,

Vu l’approbation du compte de gestion de l’exercice 2023 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

**APPROUVE** le compte administratif 2023, lequel peut se résumer de la manière suivante :

❖ **Section de Fonctionnement**

↳ Recettes	⇒	3 958.00 €
↳ Dépenses	⇒	1 841,00 €
↳ Soit un excédent 2023 de + excédent 2022	⇒	2 117,00 € 3 978.61 €
<b>soit un excédent final de</b>	⇒	<b>6 095.61 €</b>

❖ **Section d'investissement**

↳ Recettes	⇒	0,00 €
↳ Dépenses	⇒	0,00 €
↳ Soit un résultat 2023 de + excédent 2022	⇒	0,00 € 625,77 €
<b>soit un excédent final de</b>	⇒	<b>625,77 €</b>

❖ **Reste à Réaliser**

↳ Recettes	⇒	0,00 €
↳ Dépenses	⇒	0,00 €

❖ **Excédent d'ensemble** ⇒ **6 721.38 €**

**CONSTATE**, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Certifié conforme au registre  
des délibérations**

**Le Président**



**Patrick BUSSON**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605963-20240411-20240402-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 19/04/2024

**BUDGET ANNEXE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHETIQUE**  
**DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2023**

Le compte administratif de l'année 2023 a été approuvé à l'unanimité le 11 avril 2024 par les membres de la commission administrative.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

### **I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le compte administratif 2023 du C.C.A.S dégage un résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement de 6 095.61 € (solde dépenses /recettes de l'année : 2 117,00 € augmenté du résultat reporté de l'exercice antérieur : 3 978.61€).

Les seules dépenses enregistrées concernent le versement de subventions de fonctionnement aux différentes associations caritatives (1 841.00 €).

Les recettes sont alimentées par les concessions du cimetière (298 €), des dons pour 660 € et la subvention communale de 3 000 euros.

### **II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Aucune écriture comptable.

Le résultat de clôture correspond à l'excédent de l'an passé soit : 625,77 €.

Fait à SAINT LAURENT DE BREVEDENT le 11 avril 2024

**Le Maire et Président,**

  
**Patrick BUSSON**





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605963-20240411-20240403-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 21 mars 2024	<b>NOMBRE DES CONSEILLERS</b>	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b> -	<b>EN EXERCICE</b>	<b>09</b>
	<b>PRESENTS</b>	<b>06</b>
	<b>VOTANTS</b>	<b>06</b>

L’an deux mil vingt-quatre, le onze avril à quatorze heures,  
La Commission Administrative du C.C.A.S. légalement convoquée, s’est réunie à la mairie,  
sous la présidence de Monsieur BUSSON Patrick, président.

**Etaient Présents :** M. BUSSON, M. BREHIER  
Mmes BOQUET, CONFAIS, CANNOT, TENENBAUM

**Absentes excusées :** Mmes FRASSY, LANGLOIS, MARTIN

**Secrétaire de séance :** **Mme TENENBAUM**

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT  
DE L’ANNEE 2023**

**La Commission Administrative,**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l’exercice 2023,

**Statuant sur l’affectation du résultat de fonctionnement de l’exercice 2023,**

Constata que le compte administratif fait apparaître :

**Un excédent de fonctionnement de 6 095.61 €**

= Résultat de l’exercice de la section de fonctionnement + résultat reporté commune  
**+ 2 117.00 €** **+ 3 978.61 €**

<i>Pour mémoire</i> <b>Prévisions budgétaires</b>		
Virement à la section d’investissement C/023		
<b>Solde d’exécution d’investissement</b>		
<b>Excédent ou déficit d’investissement de clôture</b> <b>A</b>	<b>+</b>	<b>625,77 €</b>
<b>Reste à Réaliser Investissement</b>		
<b>Recettes</b> <b>B</b>		<b>-</b>
<b>Dépenses</b> <b>C</b>		<b>-</b>
<b>Besoin de financement ou excédent de financement</b> <b>A + B + C</b>	<b>+</b>	<b>625,77 €</b>

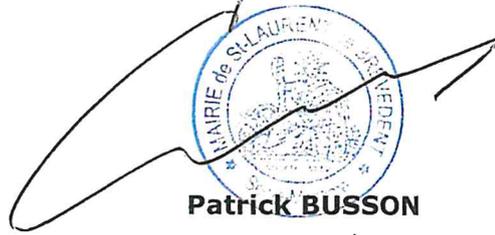
## DECIDE

d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	
<b>En priorité</b>	
• <del>à la couverture du besoin de financement C/1068</del>	+ ————— 0,00 €
<b>Pour le solde</b>	
• à l'excédent de fonctionnement reporté C/002	+            6 095.61 €

Certifié conforme au registre  
des délibérations

Le Président



MAIRIE de S. LAURENT  
S. LAURENT  
NEDEBAT

Patrick BUSSON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605963-20240411-20240404-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 21 mars 2024	<b>NOMBRE DES CONSEILLERS</b>	
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> -	<b>EN EXERCICE</b>	<b>09</b>
	<b>PRESENTS</b>	<b>06</b>
	<b>VOTANTS</b>	<b>06</b>

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à quatorze heures,  
La Commission Administrative du C.C.A.S. légalement convoquée, s'est réunie à la mairie,  
sous la présidence de Monsieur BUSSON Patrick, président.

**Etaient Présents :** M. BUSSON, M. BREHIER  
Mmes BOQUET, CONFAIS, CANNOT, TENENBAUM

**Absentes excusées :** Mmes FRASSY, LANGLOIS, MARTIN

**Secrétaire de séance :** **Mme TENENBAUM**

**Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF – Année 2024**

Monsieur Le Président présente le projet de budget qui avait été précédemment transmis à chaque membre de la commission.

Il commente les données financières de ce budget qui s'établit comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

⌘ Dépenses : 8 995,61 €  
⌘ Recettes : 8 995,61 €

**INVESTISSEMENT**

⌘ Dépenses : 625,77 €  
⌘ Recettes : 625,77 €

**La Commission administrative,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur Le Président, et après en avoir délibéré

**DÉCIDE**

**Article unique :** d'Approuver, à l'unanimité, le budget primitif 2024.

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée AUTORISE, à l'unanimité, le président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Certifié conforme au registre  
des délibérations**

**Le Président**

**Patrick BUSSON**





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605963-20240411-20240404-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024

## BUDGET ANNEXE - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET 2024

Le budget 2024 a été voté à l'unanimité le 11 avril 2024 par les membres de la commission administrative.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le C.C.A.S. de SAINT LAURENT DE BREVEDENT est peu sollicité. Les aides et secours sont mis en place en fonction des dossiers gérés par les assistantes sociales du canton ou en cas d'urgence constaté par les membres de la commission.

### En SECTION DE FONCTIONNEMENT

La principale dépense concerne le versement de subventions de fonctionnement aux différentes associations caritatives.

Les recettes sont alimentées par la subvention communale de 2 000 €, les concessions du cimetière et les dons.

### En SECTION D'INVESTISSEMENT

Une ligne d'imputation est inscrite pour l'éventualité d'un achat d'actif.

Le budget 2024 est établi ainsi :

#### FONCTIONNEMENT

€ Dépenses : 8 995.61 €  
€ Recettes : 8 995.61 €

#### INVESTISSEMENT

€ Dépenses : 625.77 €  
€ Recettes : 625.77 €

Fait à SAINT LAURENT DE BREVEDENT le 11 avril 2024

**Le Maire et Président,**




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605963-20240411-20240405-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 21 mars 2024	<b>NOMBRE DES CONSEILLERS</b>	
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> -	<b>EN EXERCICE</b>	<b>09</b>
	<b>PRESENTS</b>	<b>06</b>
	<b>VOTANTS</b>	<b>06</b>

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à quatorze heures,  
La Commission Administrative du C.C.A.S. légalement convoquée, s'est réunie à la mairie,  
sous la présidence de Monsieur BUSSON Patrick, président.

**Etaient Présents :** M. BUSSON, M. BREHIER  
Mmes BOQUET, CONFAIS, CANNOT, TENENBAUM

**Absentes excusées :** Mmes FRASSY, LANGLOIS, MARTIN

**Secrétaire de séance :** **Mme TENENBAUM**

**Objet : SUBVENTIONS – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024**

Le projet de budget primitif 2024 intègre des crédits pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux organismes publics et aux associations.

Ainsi, il est prévu au projet du budget 2024 d'inscrire des crédits pour :

- ⚡ Des subventions de fonctionnement aux associations pour un montant total de 2 000.00 €, réparties suivant le tableau joint en annexe de la présente délibération.

La **Commission Administrative**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

D'inscrire des crédits au budget primitif 2024 pour :

- ⚡ Des subventions de fonctionnement aux associations pour un montant total de 2 000.00 €, réparties suivant le tableau joint en annexe de la présente délibération.

**Certifié conforme au registre  
des délibérations**

**Le Président**

  
**Patrick BUSSON**



76596 Code INSEE	SAINT LAURENT DE BREVEDENT C.C.A.S	BP	2024
---------------------	---------------------------------------	----	------

IV - ANNEXES		IV
Subventions versées		B - 8

Articles	Subventions	Nom de l'Organisme	Nature Juridique de l'organisme	Montant de la Subvention 2024
65748	Fonctionnement	ADMR Aide à domicile	Association	120,00 €
65748	Fonctionnement	ASS. FRATERNELLE HOPITAL ST ROMAIN	Association	150,00 €
65748	Fonctionnement	LES AMIS DES RESIDENTS	Association	100,00 €
65748	Fonctionnement	BANQUE ALIMENTAIRE REGION HAVRAISE	Association	300,00 €
65748	Fonctionnement	RESTAURANTS DU CŒUR	Association	300,00 €
65748	Fonctionnement	SECOURS CATHOLIQUE ST ROMAIN	Association	300,00 €
65748	Fonctionnement	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS HARFLEUR	Association	300,00 €
65748	Fonctionnement	HANDISUP HAUTE NORMANDIE	Association	80,00 €
65748	Fonctionnement	PIAN'PIANE ST VIGOR D'YMONVILLE	Association	100,00 €
65748	Fonctionnement	Association "Les mots dans ses yeux"	Association	100,00 €
65748	Fonctionnement	Sapeurs pompiers GSCF	Association	100,00 €
65748	Fonctionnement	Agir avec Becquerel pour la vie	Association	50,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>2 000,00 €</b>

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES**

**IV**  
**B8**

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>2 000,00</b>
65748		Subvention de fonctionnement	ADMIR Aide à domicile	Association	120,00
65748		Subvention de fonctionnement	ASSOCIATION FRATERNELLE HOPITAL ST ROMAIN	Association	150,00
65748		Subvention de fonctionnement	LES AMIS DES RESIDENTS BANQUE ALIMENTAIRE REGION HAVRAISE	Association	100,00
65748		Subvention de fonctionnement	RESTAURANTS DU CUR SECOURS CATHOLIQUE ST ROMAIN	Association	300,00
65748		Subvention de fonctionnement	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS HARFLEUR	Association	300,00
65748		Subvention de fonctionnement	Handisup	Association	80,00
65748		Subvention de fonctionnement	PIANPIANE ST VIGOR D'YMONVILLE	Association	100,00
65748		Subvention de fonctionnement	ASSOCIATION LES MOTS DANS SES YEUX	Association	100,00
65748		Subvention de fonctionnement	SAPEURS POMPIERS GSCF AGIR AVEC BECQUEREL POUR LA VIE	Association	100,00
65748		Subvention de fonctionnement		Association	50,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605963-20240411-20240405-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605963-20240411-20240406-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> <b>21 mars 2024</b>	<b>NOMBRE DES CONSEILLERS</b>	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b> -	<b>EN EXERCICE</b>	<b>09</b>
	<b>PRESENTS</b>	<b>06</b>
	<b>VOTANTS</b>	<b>06</b>

L’an deux mil vingt-quatre, le onze avril à quatorze heures,  
La Commission Administrative du C.C.A.S. légalement convoquée, s’est réunie à la mairie,  
sous la présidence de Monsieur BUSSON Patrick, président.

**Etaient Présents :** M. BUSSON, M. BREHIER  
Mmes BOQUET, CONFAIS, CANNOT, TENENBAUM

**Absentes excusées :** Mmes FRASSY, LANGLOIS, MARTIN

**Secrétaire de séance :** **Mme TENENBAUM**

**Objet : ACTION SOCIALE**

**La Commission administrative,**

**DECIDE**

D’attribuer une aide sociale sous forme de chèques cadeaux d’une valeur de cinquante euros  
aux agents communaux titulaires, stagiaires et contractuels employés au 31 décembre 2024  
pour la commune de Saint-Laurent-de-Brévedent.

**Certifié conforme au registre  
des délibérations**

**Le Président**

**Patrick BUSSON**